

A16 - CRÉATION D'UN PARKING SÉCURISÉ POIDS LOURDS SUR L'AIRE DE SERVICE DE LA BAIE DE SOMME (80)



BILAN DE LA CONCERTATION
CONCERTATION VOLONTAIRE
DU 04 MAI AU 04 JUIN 2026

Sommaire

1.	PREAMBULE - CONTEXTE REGLEMENTAIRE	3
2.	PRESENTATION DE L'OPERATION	4
	SITUATION DU PROJET ET COMMUNES CONCERNEES	4
	OBJET DU PROJET	4
	DESCRIPTION DE LA SOLUTION PROPOSEE	4
3.	DEROULEMENT ET MODALITES DE LA CONCERTATION	6
	CADRE DE LA CONCERTATION	6
	MODALITES D'INFORMATION.....	6
	MODALITES DE PARTICIPATION	7
4.	CONTRIBUTIONS RECUEILLIS	8
	NOMBRE DE CONTRIBUTIONS	8
	SYNTHESE DES AVIS	8
5.	CONCLUSION	12
	ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION.....	12
	ENGAGEMENTS DU MAITRE D'OUVRAGE.....	12

1. PREAMBULE - CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Le projet de création d'un parking sécurisé poids-lourds (PSPL) sur l'aire de service de la Baie de Somme sur l'autoroute A16 a fait l'objet d'un examen au cas par cas n°F-032-25-C-0091.

L'objectif de cette demande d'examen au cas par cas était d'obtenir l'avis de l'autorité environnementale (AE) sur la nécessité ou non d'une étude d'impact.

Dans son **avis du 30 avril 2025**, l'AE soumet le projet à **Etude d'impact** en application de la section première du chapitre II du titre II du livre premier du code de l'environnement, et sur la base des informations fournies par le maître d'ouvrage :

L'Article L121-15-1 du code de l'environnement indique que « les projets assujettis à une évaluation environnementale en application de l'article L. 122-1 et ne relevant pas du champ de compétence de la Commission nationale du débat public en application des I et II de l'article L. 121-8 » peuvent être concernés **par une concertation préalable**.

Cette démarche avait pour objet d'informer les habitants des communes riveraines sur le projet. L'objectif est d'associer l'ensemble des personnes concernées, riverains, élus et associations locales, à l'élaboration du projet et de recueillir leurs avis et observations afin de les prendre en compte.

Le présent document détaille les actions mises en œuvre dans le cadre de cette concertation. Il dresse le bilan des échanges et des contributions, et fait part des enseignements tirés par le maître d'ouvrage.

2. PRESENTATION DE L'OPERATION

SITUATION DU PROJET ET COMMUNES CONCERNEES

Le site du projet se situe sur les **communes de Sailly-Flibeaucourt et de Port-le-Grand, dans le département de la Somme (80)** appartenant à la région des Hauts-de-France. Ces deux communes font parties de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre.

Le projet est situé sur l'autoroute A16, au point kilométrique « 179,2 », sur l'aire de service existante de la Baie de Somme, accessible dans les deux sens entre Boulogne-sur-Mer et Paris.

OBJET DU PROJET

Le transport routier de marchandises est aujourd'hui confronté aux problématiques suivantes :

- La **réglementation européenne plus ferme sur les temps de conduite**, qui impose aux chauffeurs un repos journalier.
- Un **nombre de places de stationnement insuffisant sur autoroutes**.
- L'**augmentation significative des vols de marchandises**, mais également **une dégradation dramatique des conditions de travail** des chauffeurs routiers.
- Une **demande des transporteurs de disposer de parkings sécurisés** pour faire face aux vols, à la problématique migratoire et également pour bénéficier d'abattements sur leurs primes d'assurances.
- L'**augmentation du trafic routier de marchandises**.
- Un impact éventuel du « Brexit » (sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne) sur le trafic poids lourds entre la France et le Royaume-Uni en termes de volume et de modification des heures de circulation.

Le projet a donc pour objectif d'assurer le respect de la réglementation européenne sur les temps de conduite (règlement (CE) n° 561/2006 du 15 mars 2006), d'accompagner la croissance de trafics des poids lourds et de permettre l'amélioration des conditions de sécurité en se dotant d'infrastructures adéquates et innovantes afin de solutionner les nombreux problèmes auxquels les aires de stationnement font face.

L'objectif de cet aménagement est notamment d'améliorer les conditions de sécurité pour la chaîne logistique.

DESCRIPTION DE LA SOLUTION PROPOSEE

Le parking sécurisé réservé aux poids lourds est prévu au niveau de l'espace boisé situé au sud de l'aire, dans les emprises disponibles pour Sanef. Le projet comprend la réalisation de 124 places de stationnement poids lourds, dont 14 places dédiées au Transport de Matières Dangereuses, 4 places dédiées à l'installation de recharge de véhicules électriques et 5 places pour les camions frigorifiques.

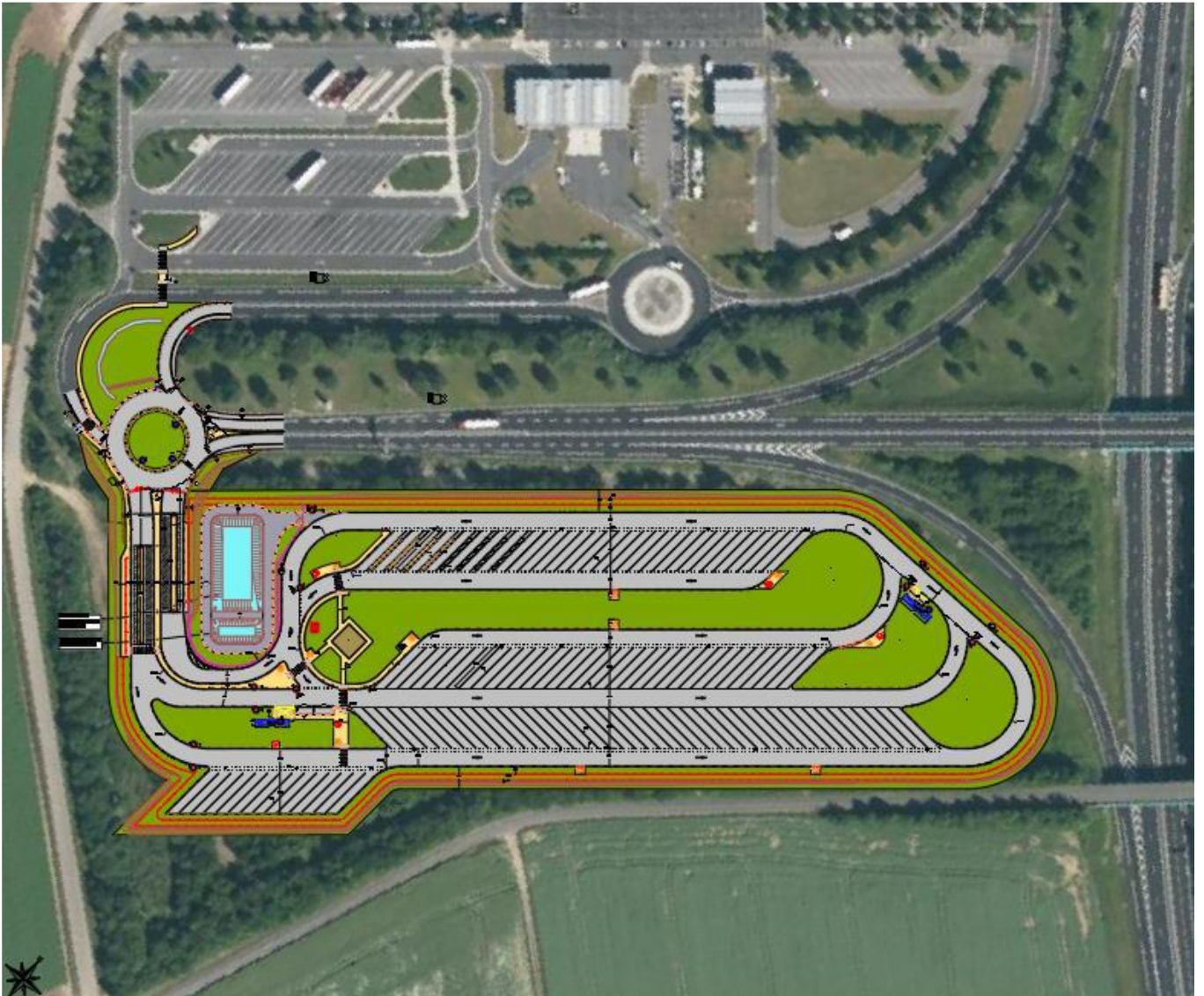
Une continuité piétonne est assurée depuis l'aire sécurisée vers les services de l'aire existante.

Avec la volonté d'améliorer les conditions de sécurité pour la chaîne logistique, et d'accompagner la croissance de trafics de poids-lourds en se dotant d'infrastructures adéquates, l'organisation est basée sur les principes suivants :

- Un giratoire qui garantit un accès à l'aire de service et au parking sécurisé facilitant les flux de circulation ;
- Un parking poids-lourds de 124 places (dont 5 pour les camions frigorifiques, 4 pour les véhicules électriques et 14 pour les véhicules Transport de Matières Dangereuses) avec une conception en « marche avant » qui permet de libérer rapidement les voies de circulation et d'améliorer les débits des aménagements ;
- Un sas d'entrée et de sortie qui permet de contrôler l'accès ;
- Des cheminements piétons qui relient l'aire existante au nord et le parking projeté au sud ;
- Un bâtiment de service composé de sanitaires, de douches, d'un espace détente pour les routiers et d'un local dédié au gardien formé à la sécurité permettant également d'apporter une aide de premier niveau en cas de difficulté ;
- Des bordures chasse-roue sur l'ensemble des zones de circulation pour éviter le stationnement sauvage ;
- Une clôture pour sécuriser l'ensemble du site, couplée avec un système de vidéoprotection ;
- Une information sur la disponibilité des places sur le giratoire d'accès ;
- Un éclairage continu en périmètre du parking et des voies de circulation qui assure une bonne vision des alentours ;
- Une aire de pique-nique.

L'accès au nouveau parking PL se fera via l'échangeur existant qui dessert l'aire de service actuelle.

[Plan masse :](#)



3. DEROULEMENT ET MODALITES DE LA CONCERTATION

CADRE DE LA CONCERTATION

La concertation sur le projet a été organisée du **4 mai au 4 juin 2026** par le groupe Sanef.

Cette concertation intervient à l'issue des études préliminaires qui ont permis de définir les grandes lignes du projet à présenter au public.

Les objectifs de cette concertation étaient les suivants :

- informer le public sur le projet de création du parking sécurisé poids lourds de La Baie de Somme ;
- recueillir les avis, les observations et propositions du public, mais aussi répondre aux questions des acteurs et des habitants du territoire concerné.

Cette phase de concertation a offert un cadre pour un échange ouvert avec le public sur le projet. Les avis formulés, via les moyens de participation mis à disposition du public, sont synthétisés dans ce bilan de concertation, qui permettra d'alimenter la suite des études.

MODALITES D'INFORMATION

Un dispositif complet a été mis en place pour informer le public sur le projet de parking sécurisé poids-lourds sur l'aire de service de La Baie de Somme sur l'autoroute A16. Le public a été informé de la concertation par affichage et par 2 articles dans la presse.

sanef

**A16 – CRÉATION D'UN PARKING SECURISÉ
POIDS-LOURDS SUR
L'AIRE DE SERVICE
DE LA BAIE DE SOMME (80)**

**CONCERTATION VOLONTAIRE
du 4 mai au 4 juin 2026
Informez-vous et participez !**

POUR VOUS INFORMER

- Rendez-vous en mairies de Port-le-Grand et Sailly-Filbeaucourt aux horaires d'ouverture au public, pour consulter le dossier de concertation du projet mis à votre disposition.
- Consultez notre site internet groupe.sanef.com
Rubrique « Nos grands projets ».

POUR PARTICIPER

- Donnez votre avis sur les registres mis à disposition en mairies de Port-le-Grand et de Sailly-Filbeaucourt.
- Envoyez votre contribution par mail à : concertation.baiedesomme@sanef.com
- Écrivez à l'adresse postale suivante :
Sanef
Concertation Baie de Somme
Route de Meaux - BP 50073
60304 SENLIS

groupe.sanef.com

En application des articles L.121-15 et L.121-16 du Code de l'Environnement

Sanef, maître d'ouvrage, engage une concertation préalable volontaire sur le projet de création d'un parking sécurisé poids-lourds sur l'aire de service de la Baie de Somme (80) sur l'A16.

Objet de la concertation :

L'aire de service de la Baie de Somme, située sur l'autoroute A16 entre les sorties n° 23 Abbeville Nord et n°24 Rue, pourrait être dotée d'un espace de stationnement sécurisé pour les poids lourds. Face à la croissance du trafic poids lourds sur ce corridor, aux exigences réglementaires européennes sur les temps de conduite et à l'augmentation des risques de vol de marchandises, la création d'un parking sécurisé est proposée par Sanef.

Le projet retenu prévoit la création de 124 places de stationnement sécurisées pour poids lourds, dont 14 places dédiées au transport de marchandises dangereuses, 5 places pour camions frigorifiques et 4 places équipées de bornes de recharge électrique, sur une parcelle adjacente à l'aire de service existante. Il comprend un sas d'entrée et de sortie sécurisé, un bâtiment de services à destination des chauffeurs, un système de vidéo-protection et une clôture périmétrique.

Dans une démarche volontaire de concertation préalable, Sanef souhaite que le projet se déploie dans la transparence et le dialogue avec le public, les riverains les plus proches, les acteurs locaux et toute personne intéressée.

Durée de la concertation :

La concertation se déroulera du 4 mai au 4 juin 2026 inclus.

Modalités d'information et de participation :

Pendant toute la durée de la concertation, le public pourra consulter le dossier de concertation en mairies de Port-le-Grand et Sailly-Filbeaucourt et sur le site internet de Sanef : www.groupe.sanef.com, rubrique « Nos grands projets » et consigner ses observations et propositions sur un registre papier mis à disposition au sein de ces deux communes :

La mairie de Port-le-Grand
11, Rue de la Somme, 80132 Port-le-Grand
Aux horaires habituels d'ouverture au public

La mairie de Saily-Flibeaucourt
17, Rue de la Mairie, 80970 Saily-Flibeaucourt
Aux horaires habituels d'ouverture au public.

Le public pourra poser des questions au maître d'ouvrage, déposer ses observations et soumettre ses propositions par voie électronique en adressant un e-mail à concertation.baiedesomme@sanef.com ou par voie postale en écrivant à :

Sanef
Concertation – parking sécurisé de la Baie de Somme
Route de Meaux
BP 5073
80304 SENLIS

À l'issue de la concertation, un bilan sera établi par Sanef et rendu public.

Il présentera la manière dont les observations et propositions du public auront été prises en compte

File Name: C:\Users\user\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.IE5\B7QJ6QJ6\image001.jpg



RELATIVE À LA CRÉATION D'UN PARKING SÉCURISÉ POIDS-LOURDS
SUR L'AIRE DE SERVICE DE LA BAIE DE SOMME (80) SUR L'A16

1. **Objet de la concertation volontaire**
Sanef, maître d'ouvrage, engage une concertation préalable volontaire sur le projet de la création d'un parking sécurisé poids-lourds sur l'aire de service de la Baie de Somme (80) sur l'A16.
2. **Durée de la concertation volontaire**
La concertation volontaire se déroulera du 4 mai au 4 juin 2026 inclus.
3. **Modalités de la concertation volontaire**
L'ensemble de la documentation de la concertation volontaire et les modalités de la concertation seront mis à la disposition du public pendant toute la durée susvisée sur le site internet de Sanef groupe sanef.com, rubrique « Nos grands projets », et en mairies de Port-le-Grand et de Saily-Filbeaucourt.
- Le public pourra poser des questions au maître d'ouvrage, déposer ses observations et soumettre ses propositions :
- par voie électronique en adressant un e-mail à concertation.baiedesomme@sanef.com ;
 - par voie postale en écrivant à :
- Sanef**
Concertation – parking sécurisé de la Baie de Somme
Route de Meaux
BP 5073
60304 SENLIS
- par registre papier mis à disposition à :
- La mairie de Port-le-Grand**
11, Rue de la Somme, 80132 Port-le-Grand
Aux horaires habituels d'ouverture au public.
La mairie de Saily-Filbeaucourt
17, Rue de la Mairie, 80970 Saily-Filbeaucourt
Aux horaires habituels d'ouverture au public.
- A l'issue de la concertation, un bilan sera établi par Sanef et rendu public. Il présentera la manière dont les observations et propositions du public auront été prises en compte.

- Une **page internet** consacrée au projet sur le site internet groupe.sanef.com Rubrique « Nos grands projets » ([La concertation publique I SANEF](#)) ;

MODALITES DE PARTICIPATION

- Un **registre papier** a été mis à disposition du public pour recueillir les avis en Mairies de Port-le-Grand et Sailly-Flibeaucourt.
- Une **adresse mail dédiée** a été créée pour permettre d'adresser un avis : concertation.baiedesomme@sanef.com
- Une **adresse postale** pour adresser son avis par courrier :
Sanef
Concertation Baie de Somme
Route de Meaux - BP 50073
60304 SENLIS

4. CONTRIBUTIONS RECUEILLIS

NOMBRE DE CONTRIBUTIONS

Au terme de la période de concertation :

- Aucune contribution n'a été reçue sur la boîte mail dédiée à la concertation
- Aucune contribution n'a été enregistrée sur le registre papier disponible en mairie de Sailly-Flibeaucourt.
- Une contribution a été enregistrée sur le registre papier disponible en mairie de Port-le-Grand.
- Aucune contribution n'a été reçue par courrier postal.

SYNTHESE DES AVIS

Contribution :

La contribution enregistrée, le 2 juin 2026, sur le registre papier disponible en mairie de Port-le-Grand exprime a un avis défavorable au projet :

« En tant qu'habitant de Port-le Grand j'émet un avis très défavorable à la création de ce parking pour camion.

L'aire de service de la Baie de Somme subit déjà les effets de pollution atmosphérique et sonore par le parking déjà existant.

Cette aire est parfois le but de sortie de familles avec les enfants grâce à l'accès par la route reliant Port-le-Grand et Sailly-Flibeaucourt, en effet le plan d'eau avec de milliers de poissons ainsi que les canards réjouissent les visiteurs.

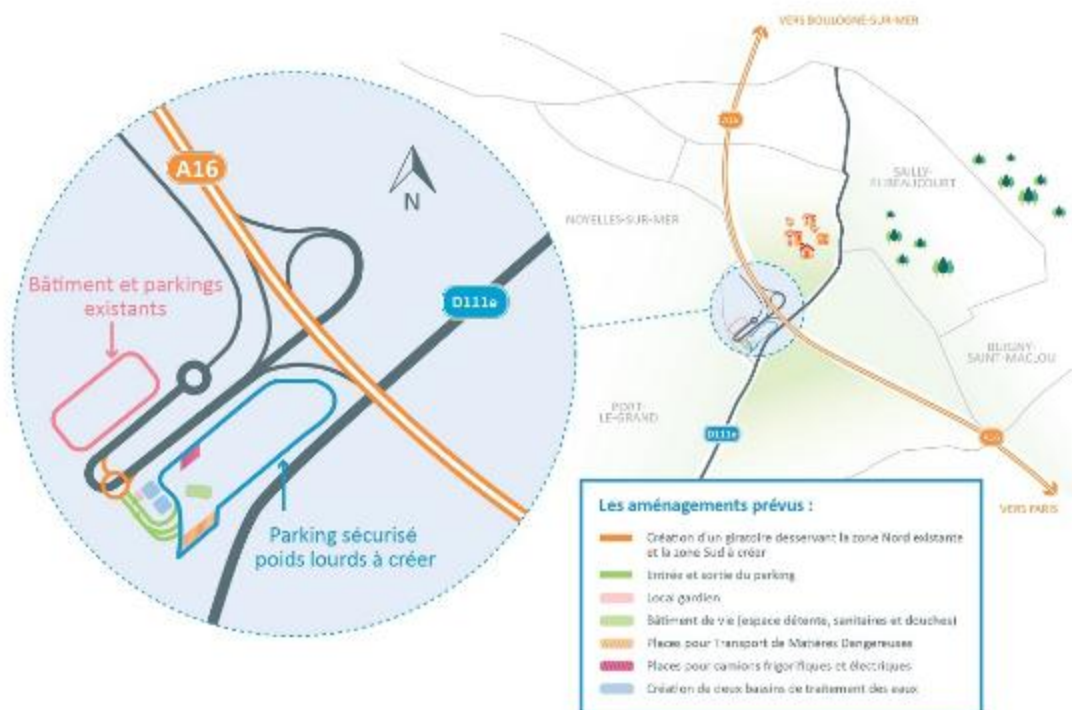
Notre aire de service Baie de Somme bénéficie d'un attrait croissant et renommé par la création depuis peu du Parc Naturel Régional, du renouvellement pour 8 ans du précieux label grand site de France. De plus, la commune de Port-le-Grand bénéficie du Label pays d'art et d'histoire et d'un atlas paysager.

Imaginons se détendre, se restaurer sur les belles terrasses et aires de pique-nique sous les bruits des camions frigorifiques et des gaz d'échappement ! » ...

Réponse du maître d'ouvrage :**Paysage**

En effet, l'aire d'autoroute existante de la Baie de Somme (ouverte en 1998), située dans le domaine public autoroutier concédé (DPAC), a été conçue dès son origine selon une approche fortement ancrée dans la valorisation paysagère. Elle intègre harmonieusement un plan d'eau et un belvédère, offrant aux usagers un espace de ressourcement au cœur d'un environnement naturel préservé.

La création du parking sécurisé PL est prévue au sud de l'aire existante au niveau de l'accès depuis l'autoroute A16. Cette implantation permet que ces nouveaux poids lourds restent éloignés du bâtiment principal de services permettant de préserver le cadre paysager et environnemental tant apprécié par les familles et touristes avec le plan d'eau, les terrasses du restaurant et les tables de pique-nique.

Plan de situation du projet par rapport à l'existant :

En outre, il est prévu une intégration paysagère de l'aire afin d'éviter toute rupture visuelle ou fonctionnelle. En effet, malgré le défrichement partiel nécessaire, les mesures suivantes sont prévues dans le projet pour atténuer l'impact paysager :

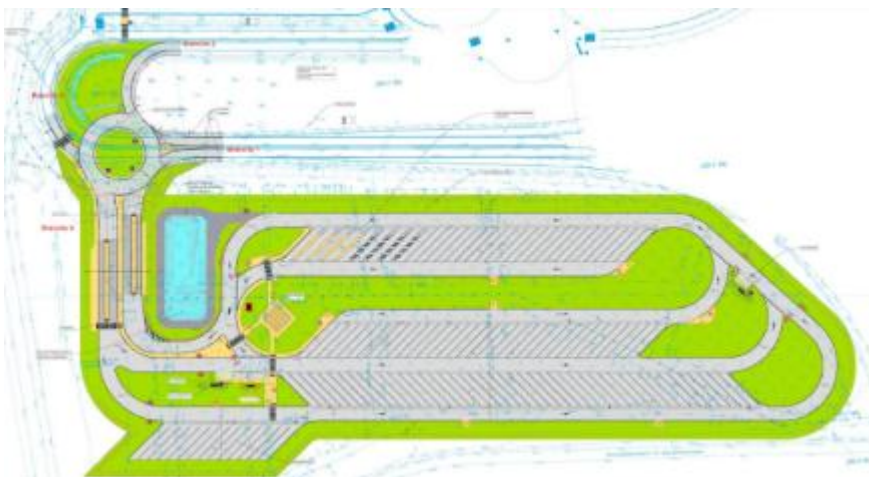
- Réduction de la surface déboisée (de 3,77 ha à 2,98 ha) grâce au maintien de bandes végétalisées sur deux côtés,
- Végétalisation du parking (enherbement des délaissés, intégration paysagère des équipements).

En effet, le projet prévoit l'intégration de mesures en faveur de la biodiversité, permettant également d'assurer la préservation du paysage tout en garantissant une cohérence environnementale avec la partie existante.

Ainsi, la friche au sud de l'aire d'étude présentant des enjeux écologiques non négligeable est évitée. L'évitement de cette zone diminue l'impact du projet sur les espèces présentes et le paysage. Le projet prévoit également le maintien des haies alentours afin de limiter les impacts.

Plan des zones évitées :

Il est également prévu la restauration écologique des espaces verts qui vise à restaurer des habitats et des fonctionnalités écologiques favorables aux espèces actuellement présentes après travaux. Cette restauration écologique concerne l'ensemble des emprises de chantier impactées par les travaux. Cette mesure prend place au niveau de espaces verts du parking sécurisé poids lourds ;

Plan des espaces verts :

A noter que le plan de végétalisation du parking est en cours d'optimisation (une cinquantaine d'arbres sont prévus dans l'enceinte du nouveau parking sécurisé poids lourds. Les aménagements paysagers devront être conçus pour permettre d'atteindre les objectifs de surveillance du site et notamment par le biais de la vidéo en tout point et en permanence). Les études se poursuivent avec notamment l'étude d'impact environnementale et le dossier de dérogation espèces protégées sur la base de ce scénario optimisé. Ces études feront l'objet d'une nouvelle concertation permettant de voir les évolutions du projet et le détail des mesures notamment compensatoires.

Qualité de l'air

L'enjeu sur la qualité de l'air est actuellement faible : les données de la station de mesure la plus proche, représentative de la zone d'étude, indiquent des concentrations de polluants inférieures aux seuils réglementaires d'alerte.

Toutefois, la phase de travaux et l'exploitation future du parking pourraient entraîner une augmentation des émissions de gaz à effet de serre (GES), liées aux déplacements additionnels.

Le projet s'engage à ne pas détériorer la qualité de l'air pendant ses phases de construction et d'exploitation. Bien que le stationnement organisé attire davantage de véhicules sur site, il s'agit principalement de clients de l'autoroute, dont les déplacements sont déjà comptabilisés dans les flux existants.

Environnement sonore

L'enjeu sonore est également limité. Le projet est situé dans une zone de nuisance acoustique existante de 300 mètres de part et d'autre de l'A16 (voie classée en catégorie 1). L'environnement immédiat est donc déjà fortement marqué par le bruit du trafic autoroutier. Plusieurs éléments atténuent l'impact potentiel :

- Le projet n'a pas vocation à accueillir des populations sensibles (logements, établissements scolaires, etc.) et n'est donc pas considéré comme vulnérable aux nuisances sonores.
- Il s'inscrit dans un contexte d'infrastructure bruyante, où les niveaux sonores sont déjà élevés.
- Il ne génère pas de trafic supplémentaire en provenance des zones résidentielles ou rurales, ni d'augmentation du volume de circulation sur l'A16.

Ainsi, le projet n'entraîne pas de modification significative du niveau sonore dans la zone d'étude.

5. CONCLUSION

ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION

La concertation menée par le groupe Sanef, maître d'ouvrage du projet, conduit aux constats suivants :

- Il y a eu peu de contributions lors de la phase de concertation du public.
- La seule contribution reflète une inquiétude de la part des habitants des communes alentours (Port-le-Grand et Saily-Flibeaucourt) sur l'impact du parking sécurisé poids lourds sur le cadre environnemental, paysager et touristique de l'aire de service.

ENGAGEMENTS DU MAITRE D'OUVRAGE

Cette phase d'échanges amène, le maître d'ouvrage, à poursuivre les recherches d'optimisations techniques du projet afin d'en réduire les impacts sur le paysage pour la création de ce nouveau parking sécurisé PL ainsi que sur les pollutions sonores et sur la qualité de l'aire pendant les phases de chantier.